

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 juin 1973.

## PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif aux unions d'associations syndicales,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel,  
du Règlement et d'Administration générale.)

---

**Voir les numéros :**

Sénat : 235, 269 et in-8° 106 (1972-1973).

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 356, 453 et in-8° 16.

L'Assemblée Nationale a modifié, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article premier.

Les trois derniers alinéas de l'article 26 de la loi modifiée du 21 juin 1865 sur les associations syndicales sont abrogés et les dispositions de l'article 27 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 27.

..... Conforme .....

### Article premier bis.

Il est ajouté à la loi modifiée du 21 juin 1865 un article 28 et un article 29 ainsi rédigés :

« Art. 28 et 29.

..... Conformes .....

### Articles premier ter, premier quater, 2 et 2 bis.

..... Conformes .....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 juin 1973.

Le Président,

Signé : Edgar FAURE.